

## La Commission permanente du 2 octobre axée sur la transition écologique, le développement économique et l'habitat

**La Commission Permanente d'Angers Loire Métropole s'est réunie le 2 octobre 2023 à l'Hôtel de Communauté. Au cours de cette réunion, plusieurs décisions ont été prises concernant la transition écologique, l'habitat, l'emploi et le tourisme**

### La transition écologique au programme

#### Plus de 2 millions d'euros attribués à l'aide à l'achat de vélos depuis son lancement

Angers Loire Métropole poursuit son encouragement à l'achat de vélos à assistance électrique et de vélos classiques dans le cadre du déploiement du plan vélo. Pour bénéficier d'une subvention, certaines conditions doivent être remplies : être domicilié sur le territoire d'Angers Loire Métropole, avoir déposé un dossier de demande de participation financière et fournir la facture d'achat dans un délai de 2 mois à compter de la date du courrier d'accord de la subvention. Le montant de la subvention est fixé à :

- 25 % du prix d'achat TTC du vélo, plafonnée à 200 € par foyer pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, et 400 € pour l'acquisition d'un vélo cargo à assistance électrique.
- 50 € (forfait) pour un vélo classique ou pliant et 100 € (forfait) pour un vélo cargo sans assistance.

Une seule subvention est accordée par foyer. 438 dossiers (correspondant à 337 vélos à assistance électrique et 101 vélos sans assistance) sont éligibles aux conditions d'attribution fixées par Angers Loire Métropole, pour un montant total de 76 213 €. Depuis son lancement le 17 juin 2019, cette aide a été attribuée à 10 891 foyers pour un montant total de 2,01 M€.

#### Convention de partenariat entre Angers Loire Métropole et l'Université d'Angers

Les étudiants en Master gestion territoriale et développement local à l'Université d'Angers vont pouvoir mobiliser leurs compétences opérationnelles en accompagnant Angers Loire Métropole dans le déploiement de son Plan d'adaptation au changement climatique. L'objectif du partenariat est de mettre en place un projet tutoré avec les étudiants de Master 2 sur l'année universitaire 2023/2024. Le travail consistera à bâtir un futur outil local destiné à informer les entreprises volontaires sur les conséquences concrètes du changement climatique sur leur activité et sur les actions à envisager. 3 réunions entre le Pôle transition écologique d'Angers Loire Métropole et les étudiants sont prévues à cet effet.

### L'habitat à l'ordre du jour

#### 69 000 € de subventions octroyées par la Communauté urbaine pour un programme de construction d'habitats neufs et un programme de réhabilitation

En mai 2022, le nouveau dispositif financier d'accompagnement des objectifs de production de logements aidés a été adopté dans le cadre du Programme local de l'habitat. Ainsi, Angers Loire Métropole accompagne Angers Loire Habitat pour un programme de construction d'habitats neufs.

- 51 000 € sont attribués à Angers Loire Habitat pour la construction de la résidence du Choiseau située ZAC Richou à Longuenée-en-Anjou (La Membrolle-sur-Longuenée). Cette opération prévoit 12 logements, soit 7 logements financés en prêt locatif à usage social (PLUS) et 5 financés en prêt locatif aidé intégration (PLAI).

Un nouveau dispositif de financement du logement social a été mis en place en mai 2022. Il concerne les opérations de réhabilitation achevées depuis au moins 15 ans. La Communauté urbaine accompagne La Soclova dans une opération de réhabilitation répondant aux critères d'éligibilité.

- 18 000 € sont attribués à La Soclova pour la réhabilitation du programme dénommé Résidence « Maison d'Adam » située 1, place Sainte-Croix à Angers. Cette opération prévoit l'amélioration thermique du bâtiment et l'amélioration qualitative de 6 logements.

## **L'emploi et le tourisme également évoqués**

11 200 € de subventions accordées par Angers Loire Métropole à l'association Aptira dans le cadre du Contrat de ville unique

Le Contrat de ville unique 2015-2023 s'appuie sur les 3 piliers suivants : l'emploi et le développement économique, la cohésion sociale ainsi que le cadre de vie et le renouvellement urbain. Chaque année, le CVU lance un appel à projets afin de recenser les actions à destination des quartiers prioritaires de la Ville d'Angers et de l'agglomération angevine. Dans le cadre de sa politique d'emploi, 11 200 € de subventions ont été attribuées à l'action « appui migrant renforcé », action portée par l'association Aptira qui consiste à l'accompagnement au parcours à l'emploi par la montée en compétences linguistiques professionnelles et au repérage des savoirs faire.

L'intégralité de ces délibérations est consultable sur le site d'ALM : <http://www.angersloiremetropole.fr/la-metropole/le-conseil-communautaire-d-angers-loire-metropole/la-commission-permanente/index.html>